

Demande de facturation en garde partagée

Vous devez choisir entre les deux options, soit : le numéro 1 ou le numéro 2. Pour l'option numéro 1, les parents seront facturés selon le pourcentage énuméré. Pour l'option numéro 2, les parents seront facturés selon le calendrier de la garde partagée. Dans les deux cas, **vous devez remplir vos semaines de garde sur le calendrier scolaire**, afin de connaître l'endroit de résidence des enfants en tout temps, et ce même si la facturation n'est pas faite avec le calendrier.

Surligner les semaines de la mère et du père sur le calendrier scolaire :

- Couleur de la mère :
- Couleur du père :

Nous désirons être facturés par l'option :

1. Garde partagée à pourcentage :

- Indiquer le % de la mère : _____
- Indiquer le % du père : _____

2. Garde partagée à calendrier (selon les présences de l'enfant chez le parent désigné) :

3. Signature des parents :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Effectif à partir de la date suivant: _____

Mère

Date : _____

Père

Date : _____